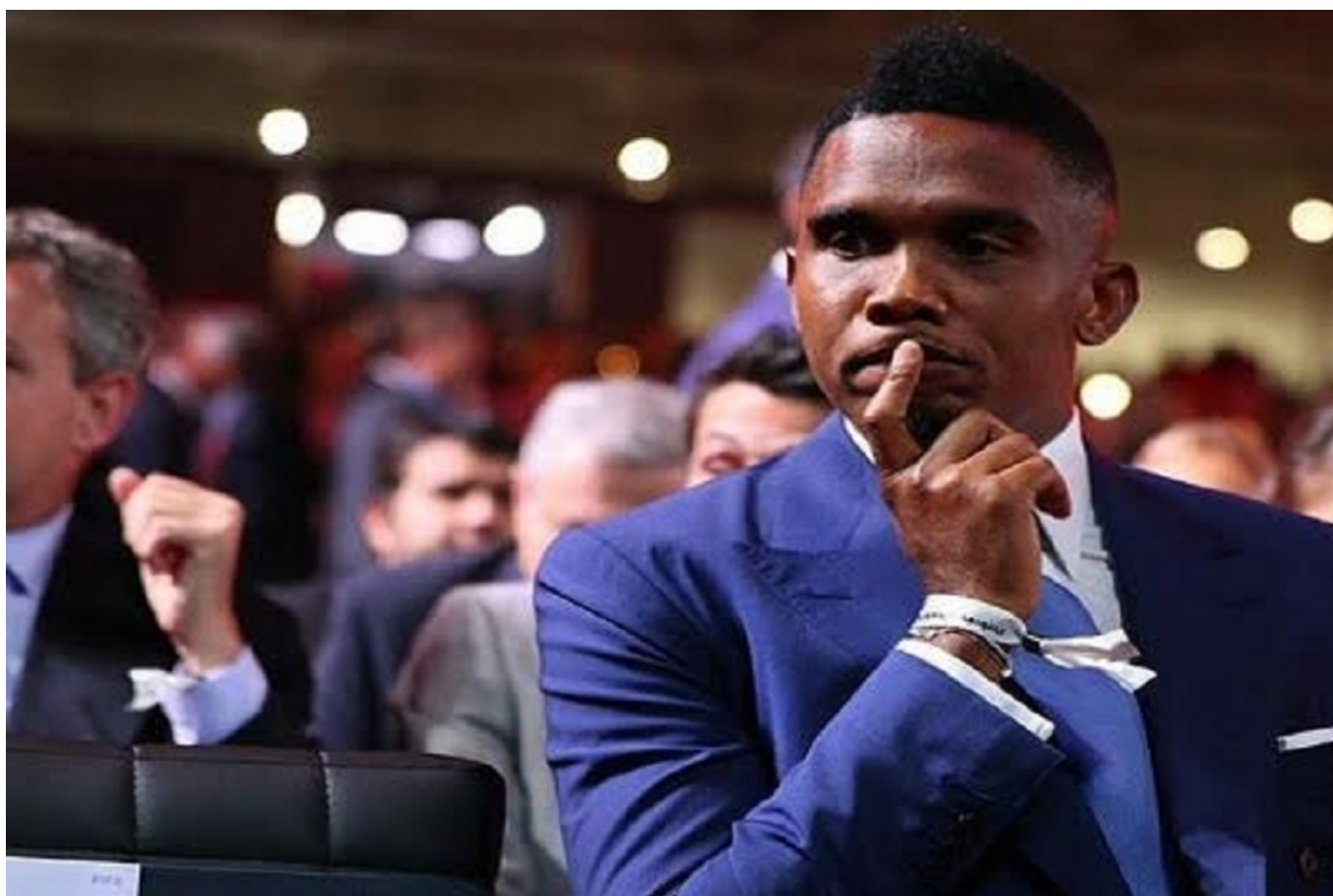




C'est en tout cas l'avis de Me Amédée Dimitri Touko, avocat d'origine camerounaise inscrit au barreau de Paris.

Samuel Eto'o, l'ancienne star du FC Barcelone a été condamné à 22 mois de prison pour avoir dissimulé 3,8 millions d'euros au Trésor espagnol entre 2006 et 2009.

Cependant, l'ancien international camerounais restera libre. En effet, l'actuel président de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) a admis quatre fraudes estimées à 3,8 millions d'euros au Trésor public. Elles concernent des droits d'image entre 2006 et 2009, alors qu'il évoluait au Barça.

Le verdict a été rendu ce lundi 20 juin. L'ancien capitaine des Lions Indomptables et son agent José Maria Mesalles ont été reconnus coupables de « fraudes fiscales ». Ce dernier écope quant à lui condamné d'un an de prison.

En outre, Samuel Eto'o et José Maria Mesalles devront également s'acquitter d'une amende, respectivement de 1, 8 millions d'euros et de 900 000 euros. Cette amende permet à Eto'o d'éviter une peine de prison de 22 mois.

Commentant cette actualité, Me Amédée Dimitri Touko soutient pour sa part que si ce cas de

figure était au Cameroun, jamais la justice n'aurait condamné Samuel Eto'o. **«Une condamnation de Samuel Eto'o au Cameroun, comme c'est le cas en Espagne pour fraude fiscale, n'est pas envisageable, tout comme elle ne l'est pas pour Amougou Belinga. Voici un miroir, mirons-nous! »**, a écrit l'avocat sur sa page Facebook.

L'ancien international camerounais n'a pas nié les faits qui lui sont reprochés. **« Je reconnais les faits et je vais payer. Mais qu'on sache que j'étais enfant à l'époque et que j'ai toujours fait ce que mon père (il considérait Messalles comme tel, ndlr) me demandait de faire »**, s'est-il défendu dans des propos rapportés par Mundo Deportivo.